



POUR INFORMATION

TROISIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Questions financières relatives
à l'Institut international d'études sociales**

a) Programme et budget pour 2006-07

1. Le Conseil de l'Institut international d'études sociales étudiera, à sa 47^e session, le 8 novembre 2005, les propositions de programme et de budget de l'Institut pour 2006-07.
2. Après avoir examiné ces propositions, le Conseil sera appelé, conformément à l'article II, paragraphe 6, du Règlement de l'Institut, à communiquer le programme au Conseil d'administration pour qu'il l'entérine et à lui soumettre le budget, pour approbation définitive.
3. Etant donné que la session du Conseil de l'Institut aura lieu juste avant celle de la Commission du programme, du budget et de l'administration, et pour éviter que cette dernière ne soit saisie des propositions de programme et de budget au dernier moment, un exemplaire du document ¹ contenant ces propositions est distribué à l'avance sous forme d'annexe au présent document. Il va sans dire que la distribution de ce document au stade actuel ne préjuge en rien des dispositions que le conseil pourrait prendre au sujet des propositions qu'il contient.

Genève, le 10 octobre 2005.

Document soumis pour information.

¹ Document INS.B.XLVII/3.

TROISIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Programme et budget pour 2006-07*Table des matières*

	<i>Page</i>
I. Introduction	1
II. Le budget.....	2
Montant total du budget proposé	2
III. Les programmes de fond.....	4
1. Aperçu.....	4
2. La recherche.....	4
3. L'éducation	9
Cours international de stagiaires	9
Ateliers thématiques mobiles	9
Mise au point de nouvelles approches pédagogiques concernant les études sociales.....	9
Professeurs, stagiaires et étudiants invités	10
4. Dialogue.....	10
5. Partenariats et réseaux.....	11
Un lien plus étroit avec le Bureau	11
Le lien avec les mandants	11
Renforcement des réseaux externes	11
6. Publications et communication	12
IV. Direction et soutien du programme	12

I. Introduction

1. L'Institut international d'études sociales (IIES) occupe une place particulière et importante sur le plan stratégique au sein de l'Organisation internationale du Travail. En tant qu'organe autonome consacré à la recherche, à l'éducation et au dialogue, il permet de préciser les principaux défis analytiques et politiques auxquels sont confrontés l'Organisation et ses mandants, il renforce leur capacité de les relever et il tire profit des connaissances et de l'expérience des communautés universitaires et de chercheurs pour traiter des préoccupations de l'OIT.
2. Les Propositions de programme et de budget pour 2006-07 s'inspirent de l'examen stratégique de l'Institut international d'études sociales qui a été mené à bien en 2004 (GB.291/15(Rev.)), et qui a souligné la nécessité d'établir une synergie entre les travaux de l'Institut et le développement du programme de l'OIT dans son ensemble. L'examen stratégique a permis de préciser les principaux avantages comparatifs de l'Institut, à savoir ses mandants tripartites, sa capacité d'entreprendre des travaux de recherche à moyen ou à long terme dans une perspective multisectorielle et multidisciplinaire, et son potentiel de stimulation de rencontres et de débats sur les questions politiques clés concernant le monde du travail. Il a suggéré que l'Institut participe à la mise en place d'une stratégie de recherche à l'échelle du Bureau, et qu'il étende les réseaux déjà existants avec les institutions extérieures, afin de renforcer la base de connaissances de l'OIT. Les discussions qui ont eu lieu lors de la session du conseil en 2004 ont permis d'identifier un certain nombre de domaines de recherche prioritaires, et ont révélé une préférence pour un programme aussi intégré que possible.
3. Les propositions contenues dans le présent document reflètent ce consensus. Elles associent l'investissement dans la recherche sur les questions politiques essentielles à une réflexion approfondie sur la manière de renforcer les instruments et les approches politiques de l'OIT et de ses mandants, tout en poursuivant les contributions au dialogue et aux activités éducatives. Il s'agit de construire des ponts plus solides entre le Bureau, les mandants de l'OIT et les réseaux externes de connaissances. Ces propositions sont élaborées sur des idées issues d'un certain nombre de sources. Parmi les principaux points de référence, on peut citer les rapports du Directeur général aux récentes sessions de la Conférence internationale du Travail, et les vues exprimées par les mandants sur ces rapports, qu'il s'agisse des gouvernements, des employeurs ou des travailleurs. Ces propositions portent sur l'Agenda pour le travail décent et sur le déficit en matière de travail décent, sur la maîtrise de la pauvreté par le travail et la contribution de l'OIT à une mondialisation équitable. Autre point de référence important: l'effort que consent actuellement le Bureau pour accroître les connaissances de l'Organisation sur les changements dans le monde du travail, et qui permet d'identifier les lacunes et les opportunités futures. Les travaux de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation mettent aussi en relief quelques défis importants. L'examen stratégique dit que «sous réserve de son approbation par le Conseil d'administration, le rapport de la Commission mondiale a souligné un certain nombre de questions qui pourraient s'avérer importantes pour l'orientation stratégique de l'IIES». Les travaux de l'Institut pourraient faire une contribution importante à l'étude approfondie de certaines des questions citées ci-dessus dans le cadre élargi de l'Agenda pour le travail décent.

II. Le budget

Montant total du budget proposé

4. Les Propositions de programme et de budget pour 2006-07, évaluées au taux de change budgétaire de 1,34 franc suisse pour 1 dollar des Etats-Unis et qui font état d'une diminution de programme de 1 145 395 dollars, se montent à 7 116 761 dollars.
5. Les ajustements de prix et du taux de change budgétaire apportés au budget entre 2004-05 et 2006-07 sont résumés ci-après.

Ajustements de prix et du taux de change budgétaire apportés au budget entre 2004-05 et 2006-07

	Dollars E.-U.
Programme et budget approuvé pour 2004-05, à l'exclusion des activités devant être financées à l'aide de ressources extrabudgétaires, au taux de change de 1,34 franc suisse pour 1 dollar	8 262 156
Baisse de programme proposée en 2006-07	(1 145 395)
Propositions de programme et de budget pour 2006-07 aux prix de 2004-05 et avec un taux de change de 1,34 franc suisse pour 1 dollar	7 116 761
Augmentation de coûts pour 2006-07 et ajustement à un taux de change de 1,26 franc suisse pour 1 dollar	611 732
Propositions de programme et de budget pour 2006-07	7 728 493

6. Les taux de change de 1,34 et de 1,25 franc suisse pour 1 dollar sont identiques à ceux qu'a utilisés l'OIT dans son programme et budget pour 2004-05 et pour 2006-07, respectivement.
7. Les facteurs de coût moyen pour le personnel de la catégorie des services organiques et de la catégorie des services généraux à Genève, figurant dans les Propositions de programme et de budget pour 2006-07, sont les mêmes que ceux qui sont retenus par l'OIT. Ils s'élèvent à 181 872 dollars par année de travail pour la catégorie des services organiques (162 720 dollars en 2004-05) et à 109 248 dollars par année de travail pour la catégorie des services généraux (98 796 dollars en 2004-05).
8. Le montant des propositions de budget pour 2006-07 est évalué à 7 728 493 dollars. Comme au cours des exercices précédents, il a été décidé de retenir la moitié des intérêts provenant des recettes du Fonds de dotation dans le Fonds et d'en faire usage ultérieurement, selon les besoins. Cette mesure permettra d'optimiser le recours à ces ressources et de consolider le Fonds de dotation pour l'avenir. L'épargne réalisée au cours du présent exercice ainsi que les intérêts accumulés sur le compte actuel seront mis à profit pour financer le programme lors de la période biennale 2006-07.

Résumé du budget des dépenses et des recettes proposé pour 2006-07
et comparaison avec 2004-05 (en dollars des États-Unis)

	2004-05		2006-07
	Budget approuvé	Recettes et dépenses prévues	Propositions de programme et de budget
A. Fonds reportés de l'exercice précédent	4 315 674	4 675 296	3 090 834
B. Recettes			
Fonds de dotation	52 000	39 000	39 000
Contribution du budget ordinaire de l'OIT	4 942 004	4 942 004	5 065 714
Intérêts	200 000	200 000	100 000
Vente de publications et recettes diverses	5 000	5 000	20 000
Total	5 199 004	5 086 004	5 224 714
C. Ensemble des fonds disponibles	9 514 678	9 761 300	8 315 548
D. Dépenses	8 262 156	6 670 466	7 728 493
E. Fonds à reporter à l'exercice suivant	1 252 522	3 090 834	587 055
F. Autres sources: legs Phelan (ressources estimées)	25 000	13 000	13 000

9. Le budget des dépenses de l'Institut proposé pour 2006-07 se compose de deux parties principales: les *programmes de fond*, à savoir la *recherche*, *l'éducation*, *le dialogue et la diffusion*, et la «*direction et le soutien du programme*». Les tableaux ci-après résument les propositions pour 2006-07 et récapitulent les dépenses par programme.

Résumé du budget des dépenses proposé pour 2006-07 par programme

Titre du programme	Années/mois de travail		Coût en dollars E.-U.		
	Services organiques	Services généraux	Dépenses de personnel	Autres coûts	Ressources totales
A. Programmes de fond					
Recherche	12/00	4/00	2 753 784	1 100 000	3 853 784
Education, dialogue et diffusion	5/00	4/00	1 346 352	900 000	2 246 352
B. Direction et soutien du programme	2/00	7/08	1 335 640	292 717	1 628 357
C. Total des propositions pour 2006-07	19/00	15/08	5 435 776	2 292 717	7 728 493

III. Les programmes de fond

1. Aperçu

10. L'objectif pour 2006-07 est de mettre en place un programme intégré et ciblé qui aidera l'OIT et ses mandants à relever les défis que lancent, en matière de travail décent, la situation actuelle et les perspectives qui en découlent dans les domaines économique, politique et social.
11. Certains de ces défis sont particulièrement visibles aux niveaux national et local, où de nouvelles opportunités se font jour, mais aussi de nouveaux schémas d'intégration et d'exclusion, et où le secteur informel et la pauvreté perdurent. Il faut trouver des solutions de développement qui permettent de mieux intégrer les questions de l'emploi, de la représentativité et du dialogue, de la sécurité et des droits au travail, qui sont autant d'objectifs essentiels pour les personnes, trop souvent négligés par l'ordre du jour de la politique générale.
12. D'autres défis sont de portée mondiale, tels que l'impact des faits nouveaux survenus dans l'économie mondiale sur le progrès social et économique; la nécessité de trouver des instruments nouveaux et plus efficaces pour promouvoir une mondialisation plus équitable; une meilleure compréhension des rôles et des éventuelles contributions des divers acteurs sur les marchés mondiaux. L'évolution accélérée de l'économie mondiale déborde les moyens de sa gouvernance, et la réflexion et la recherche s'imposent pour étudier les implications de la situation pour les mandants de l'OIT, pour les objectifs de l'Organisation, ses valeurs et ses instruments. Les institutions sont indispensables pour soutenir les efforts des employeurs, des travailleurs et des gouvernements, afin que tant la productivité élevée que le travail décent deviennent des réalités.
13. Nous devons donc acquérir davantage de connaissances sur les tendances et les impacts des politiques. Il faut réfléchir aux concepts et aux méthodes utilisés dans le cadre des travaux de l'OIT, et au développement d'approches multidisciplinaires englobant le droit, l'économie et d'autres disciplines. Tous ces problèmes constituent des thèmes prioritaires en matière de dialogue, de débat tripartite et d'éducation.

Titre du programme	Années/mois de travail		Coût en dollars E.-U.		
	Services organiques	Services généraux	Dépenses de personnel	Autres coûts	Ressources totales
A. Recherche					
Propositions pour 2006-07	12/00	4/00	2 753 784	1 100 000	3 853 784
Budget approuvé pour 2004-05	14/00	4/00	2 673 264	1 262 343	3 935 607
B. Education, dialogue et diffusion					
Propositions pour 2006-07	5/00	4/00	1 346 352	900 000	2 246 352
Budget approuvé 2004-05	6/00	6/00	1 569 096	1 147 095	2 716 191

2. La recherche

14. L'examen stratégique de l'Institut a permis d'identifier plusieurs thèmes principaux qui pourraient être pris en compte pour les travaux de recherche futurs, à savoir le tripartisme et le dialogue social, une mondialisation équitable et les mouvements transfrontières de personnes, et la justice sociale et le développement économique. Plusieurs autres thèmes ont également été soulevés lors de la session du conseil en 2004. Les propositions

reprennent ces larges orientations, et les abordent dans un programme intégré de recherche sur les relations qui existent entre le travail, le développement et la mondialisation.

15. Nombre des idées décrites ci-dessous sont issues de la recherche menée à bien à l'Institut en 2004-05 sur la gouvernance participative, le tripartisme, les institutions du marché de travail, la législation du travail, la migration et le travail décent, et elles constituent dans certains cas le point de départ de nouveaux travaux. D'autres idées sont nouvelles, et l'ensemble du programme s'articule autour d'une nouvelle structure.
16. Le programme de recherche se penchera sur les connaissances et les cadres analytiques nécessaires à un meilleur traitement des objectifs en matière d'emploi et de travail décent dans les politiques de développement nationales et internationales et dans la gouvernance de l'économie mondiale. Il prendra en compte les institutions et les politiques du travail susceptibles de fournir un environnement propice à l'exercice des droits au travail, à l'investissement et au développement de l'entreprise et de favoriser le renforcement de la synergie entre les objectifs économiques et les objectifs sociaux.
17. Dans le passé récent, le travail et l'emploi n'étaient pas des priorités de la stratégie de développement international. Il n'est que de constater la notoire absence de ces questions dans les objectifs du Millénaire pour le développement, et la difficulté qu'a représentée l'insertion stratégique de l'emploi dans le processus des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Les lacunes dans le domaine de l'emploi, des droits au travail, de l'égalité entre hommes et femmes et celles des institutions de représentation et de dialogue social n'ont pas fait l'objet d'une attention suffisante. Même les pays qui accordent une haute priorité aux questions de l'emploi estiment que les connaissances actuelles sur la manière d'atteindre les objectifs en matière de travail décent sont insuffisantes. De même, les déficiences de la dimension sociale de la mondialisation, dont la Commission mondiale a pris note, reflètent dans une très large mesure les faiblesses de la gouvernance, et notamment l'aggravation de la dichotomie qui existe entre la gouvernance économique et la gouvernance sociale. L'actuel système de gouvernance économique mondiale ne possède pas les mécanismes adéquats pour prendre en compte des objectifs sociaux importants tels que la création d'un travail décent pour tous. Cette situation ne laisse pas de faire peser des contraintes sur les responsables des politiques nationales, sur les marchés et les entreprises, et de réduire l'espace du dialogue social.
18. L'OIT doit être à même de soutenir ses propres efforts pour mettre davantage ses valeurs et ses objectifs au cœur du développement international et pour les inscrire à l'ordre du jour économique mondial, grâce à des travaux de recherche d'une grande qualité, une bonne base de connaissance et un cadre analytique clair. Il a été proposé de poursuivre cet objectif dans deux vastes domaines.
19. Le premier domaine est celui du **travail décent dans le développement**. Les recherches entreprises visent à montrer plus clairement et à mieux analyser l'impact des différentes voies du développement en matière de travail et d'emploi, l'influence de la mondialisation, les conditions dans lesquelles les entreprises et les communautés peuvent tirer profit des opportunités mondiales, et la contribution des politiques du travail et de l'emploi aux objectifs de développement.
20. Il est prévu de procéder à l'analyse en profondeur des expériences d'un petit nombre de pays représentant des situations et des choix politiques différents dans l'économie mondiale. On analysera avec soin les préoccupations en matière d'emploi et de travail et on observera comment les institutions y relatives sont traitées dans le cadre des politiques du développement; l'analyse portera également sur le rôle du secteur public et celui des syndicats, le fonctionnement des marchés du travail et des produits, et les implications pour la croissance, le travail, l'égalité entre hommes et femmes, et la répartition. Il conviendrait pour réussir dans ces travaux de collaborer avec des institutions de recherche

sœurs dans le système des Nations Unies, telles que l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD) et l'Institut mondial de recherche sur l'économie du développement (UNU/WIDER). Ces travaux s'inspireront également des approches intégrées du travail décent par pays qui ont été mises au point à l'OIT au cours des dernières années.

21. On s'efforcera aussi, plus spécifiquement, de mieux comprendre les relations causales qui existent entre certaines normes du travail et le développement économique. Ces travaux comporteront une évaluation critique des hypothèses sur la question de savoir si les normes du travail sont un facteur ou une conséquence du développement économique, ou si elles sont les deux, et ils permettront de comprendre comment ces relations sont influencées par les institutions du travail en général, le type de système juridique, les institutions de représentation et de dialogue social, et l'efficacité de l'inspection du travail. La réalisation de cet objectif exigera peut-être un travail d'économétrie et des recherches historiques, et elle s'inspirera des recherches poursuivies actuellement par l'Institut dans ce domaine.
22. Un projet connexe étudiera le rôle de la législation du travail dans le développement, avec une référence particulière à l'économie informelle. Des questions sont parfois posées quant à l'influence et à l'efficacité réglementaire de la législation nationale du travail. Lorsque la réglementation de l'économie informelle est inadéquate ou mal appliquée, il en résulte une situation injuste pour les entreprises qui respectent les règles, et les efforts consentis en faveur de l'exercice des droits et du respect des normes dans l'économie sont anéantis. Comment la législation du travail relève-t-elle ce défi dans les diverses régions du monde? Le projet étudiera les effets directs et indirects des cadres juridiques sur les pauvres, y compris les effets différentiels sur les femmes et les hommes, dans certains pays en développement. Le rôle joué par d'autres organes juridiques, par exemple le droit constitutionnel et les droits de l'homme, ou le droit commercial, présente un intérêt particulier ainsi que la relation qui existe entre ces organes juridiques et la législation du travail.
23. Les options de développement, même au niveau local, sont dans une très large mesure déterminées par les opportunités de l'économie mondiale et l'accès aux systèmes de production mondiaux. L'une des orientations importantes de la recherche consiste donc à comprendre le processus local de création des emplois et des revenus grâce à la participation aux systèmes mondiaux – l'espace réservé aux entreprises et aux politiques locales, la nature des emplois créés et la répartition des revenus. Les faits nouveaux concernant les réseaux de petites entreprises liées aux marchés mondiaux devraient être étudiés plus avant. La recherche dans ce domaine tirera profit de l'analyse politique de l'OIT et des projets de coopération technique y relatifs, et elle établira des liens avec l'une et les autres.
24. Les mouvements transfrontières des travailleurs constituent un autre aspect important du lien qui existe avec les préoccupations de l'économie mondiale. Il existe un lien entre la migration et les changements survenus dans les systèmes de production, tels que la délocalisation et les changements qu'elle entraîne pour le commerce et l'investissement. Il faudra mieux comprendre l'économie des marchés du travail internationaux et comment ils sont liés à la croissance des systèmes de production mondiaux. Sur la base des travaux actuels de l'Institut sur la migration, les chercheurs approfondiront le potentiel et la contribution véritable de la migration à la réalisation des objectifs du développement, à la fois dans les pays d'origine et dans les pays d'accueil, à la lumière de ces changements mondiaux, en considérant à la fois les problèmes économiques et juridiques.
25. Une grande partie de ces travaux doit se fonder sur les réalités des pays en développement, et ils devront donc être menés à bien en coopération avec les institutions et les chercheurs de ces pays. Il est important que l'ordre du jour politique de l'OIT traite des besoins et des

aspirations des pauvres, notamment de ceux qui se trouvent dans les économies rurales et informelles.

26. Le deuxième domaine est celui des **objectifs sociaux de la gouvernance de l'économie mondiale**. Il semble bien que la mondialisation ait donné naissance à deux tendances opposées. D'un côté, du fait des incertitudes de l'économie internationale actuelle, de nombreuses parties de la société ont renouvelé leur demande de règles du jeu équitables. D'un autre côté, les mécanismes de gouvernance économique et sociale existants, qui sont surtout de nature nationale, ne semblent pas être à même de satisfaire les désirs exprimés de protection et de sécurité.
27. En matière de gouvernance, les chercheurs s'efforceront de comprendre quels sont les cadres institutionnels qui permettraient de relever les défis de l'ère de la mondialisation et, partant, de créer de nouveaux espaces et de nouvelles demandes pour l'action de l'OIT, dans le cadre de son mandat actuel. Ils procéderont à l'analyse des institutions actuelles, étudieront la manière de les renforcer, et préciseront l'impact qu'elles pourraient avoir sur les entreprises et les travailleurs; ils examineront aussi les innovations institutionnelles émergentes aux niveaux mondial et régional, y compris, dans le cas des développements régionaux, les efforts consentis pour établir un nouvel équilibre entre la flexibilité et la sécurité, dans le cadre du Modèle social européen. La recherche est indispensable pour évaluer la signification et le potentiel de ces nouveautés, et pour les sélectionner en fonction de leur proximité aux valeurs et aux objectifs de l'OIT.
28. Les instruments qui permettent de traiter la pauvreté, la vulnérabilité et l'insécurité au niveau mondial constituent un aspect important de la gouvernance internationale. On l'a déjà dit, l'OIT s'inquiète tout particulièrement de ce que les arrangements multilatéraux actuels concernant la réduction de la pauvreté ne reflètent pas suffisamment le rôle du travail décent. La Commission mondiale a également dit sa préoccupation devant l'absence de moyens permettant de protéger ceux qui sont touchés négativement par les développements économiques mondiaux, et elle a évoqué la mise au point éventuelle du concept d'une «base socio-économique». Ces questions seront approfondies, en coopération avec les départements pertinents du Bureau, en vue de préciser quels sont les instruments internationaux qui pourraient être conçus pour promouvoir la sécurité, compte tenu des fluctuations économiques mondiales. Le premier pas consistera à étudier les institutions régionales et mondiales existantes qui visent à promouvoir la solidarité et la justice.
29. L'OIT s'intéresse particulièrement à la manière dont la mondialisation affecte le rôle et l'impact des normes internationales du travail. L'Institut contribuera à la réflexion sur cette question, et sur les implications pour les droits sociaux et du travail de la dépendance de plus en plus grande vis-à-vis du droit non contraignant. Il devra également entreprendre une réflexion sur les liens qui existent entre ces instruments politiques et les ordres du jour du commerce international et de l'investissement, et notamment se demander si de nouvelles approches pourraient être mises au point qui seraient susceptibles d'attirer un large soutien tripartite.
30. L'OIT s'intéresse également aux instruments volontaires visant à promouvoir le progrès social dans le cadre des systèmes de production mondiaux. La responsabilité sociale des entreprises devient un sujet majeur dans l'analyse de la gouvernance économique et sociale, et un instrument politique de plus en plus important pour les entreprises. Des travaux à la fois théoriques et empiriques seront menés à bien pour connaître la mesure dans laquelle les pratiques en matière de responsabilité sociale des entreprises prennent en compte les divers éléments de l'Agenda pour le travail décent, et les implications pour les objectifs des entreprises, pour les travailleurs et les communautés locales dans les diverses parties du monde.

31. L'émergence de nouveaux instruments de dialogue et favorisant la conclusion d'accords au niveau mondial constitue un autre fait nouveau dans le cadre des systèmes mondiaux de production. Bien que ces instruments ne couvrent encore qu'une très petite fraction du marché du travail mondial, ils illustrent la tendance qu'ont les acteurs concernés à chercher des mécanismes et des cadres institutionnels nouveaux. L'Institut s'efforcera de mettre au point une base de connaissances systématique sur ces faits nouveaux. Ces travaux s'inspireront des études approfondies menées à bien sur les questions de gouvernance dans le cadre du programme de recherche de l'Institut en 2004-05.
32. La proposition de développer un cadre multilatéral des mouvements transfrontières des personnes ouvre un autre débat important en matière de gouvernance. Pour compléter un travail qui est déjà à l'ordre du jour de l'OIT, l'Institut s'efforcera de promouvoir une réflexion sur les lacunes et les problèmes du régime de migration actuel, ainsi que sur les besoins qui motivent la création d'instruments de gouvernance nouveaux dans ce domaine complexe, et sur les options et les possibilités qui s'offrent à cet égard.
33. Ces deux domaines de développement et de gouvernance sont souvent associés dans les travaux de recherche. En effet, les systèmes de production mondiaux sont essentiels pour le développement national, même s'ils lancent des défis à la gouvernance internationale. Il en va de même pour la migration. La législation, en tant qu'instrument de gouvernance, présente des dimensions nationales et internationales interdépendantes. Il ne s'agit donc pas de compartiments rigides mais plutôt de perspectives différentes ayant un centre d'intérêt commun.
34. La recherche sur ces thèmes sera de nature multidisciplinaire. L'interdisciplinarité sera renforcée par une réflexion méthodologique sur les hypothèses de base, les points de référence conceptuelle et les méthodes d'analyse des diverses disciplines concernées, notamment le droit et l'économie. La prise en compte de l'égalité entre hommes et femmes sera intégrée dans chacun des domaines de recherche.
35. Un effort particulier sera consenti pour étudier les besoins et les options en matière de renouvellement de la législation du travail, car c'est un instrument majeur de l'action de l'OIT. La réflexion sur la législation du travail, son développement et son application, et son rôle s'agissant de relever les nouveaux défis de la mondialisation, sera l'un des fondements de la recherche appliquée. Une attention spéciale sera accordée à l'analyse conceptuelle et empirique des obstacles à la mise en œuvre des normes internationales du travail, compte tenu des aspects culturels, économiques, légaux et politiques.
36. Le programme ci-dessus est conçu de manière à fournir un cadre de référence allant au-delà de la période biennale 2006-07. Même ainsi, l'Institut seul, et dans le cadre de ses propres ressources, ne peut traiter que quelques-unes de ces questions en profondeur. Plusieurs approches seront donc utilisées. Certains projets et travaux de recherche cités ci-dessus embrassent des questions présentant un intérêt pour divers départements du Bureau, et ils seront menés à bien en partenariat avec eux. Il pourrait en découler des détachements temporaires de personnel auprès de l'Institut. Ce dernier s'efforcera de compléter le travail du Bureau en accordant davantage d'attention aux concepts, à la réflexion et à l'analyse empirique des relations essentielles, et un peu moins à l'élaboration de la politique opérationnelle.
37. Les travaux concernant d'autres thèmes pourront être effectués avec l'aide des réseaux externes, des mandants et de la communauté universitaire. Dans certains cas, le dialogue sera plus utile que la recherche; il permet de rassembler les mandants de l'OIT dans un espace informel et de recourir aux experts dans les domaines concernés, qui offrent une valeur ajoutée à la réflexion tripartite. S'agissant de certains sujets, l'Institut peut puiser des ressources dans les réseaux de recherche externes existants. Il visera également à

mobiliser des ressources extérieures le cas échéant pour renforcer sa capacité de traiter cet ordre du jour.

3. L'éducation

38. Les activités éducatives visent à compléter les activités de formation de l'OIT en renforçant la capacité des mandants en matière d'analyse et d'élaboration de la politique sociale, et elles aident du même coup les gouvernements, les organisations d'employeurs et les syndicats à mettre au point des politiques économiques et sociales intégrées permettant de réaliser l'objectif du travail décent.

Cours international de stagiaires

39. En 2006-07, l'Institut organisera deux cours internationaux de stagiaires sur les politiques sociales et l'emploi en vue de promouvoir le travail décent. Ces cours seront dispensés en espagnol en 2006 et en anglais en 2007. Ils sont destinés aux décideurs de niveau moyen et de niveau supérieur au sein des gouvernements, et des organisations d'employeurs et de travailleurs; ils pourront ainsi acquérir une bonne connaissance des principes, des moyens d'action et des théories les plus modernes concernant les objectifs stratégiques et l'élaboration des politiques socio-économiques intégrées.

Ateliers thématiques mobiles

40. L'Institut étudiera la possibilité d'organiser des ateliers mobiles, c'est-à-dire des cours et des discussions thématiques liés au programme de recherche de l'Institut, qui se déplaceraient d'un pays ou d'une région à l'autre, en tentant de répondre aux besoins particuliers de chaque endroit, et de réfléchir aux perspectives régionales et nationales. Ces ateliers, de nature interdisciplinaire, seraient conçus en collaboration avec les chercheurs et les institutions locaux et avec les mandants de l'OIT. Non seulement ils contribueraient à renforcer la capacité de recherche, mais ils permettraient aussi de structurer le programme de recherche mondial, de soutenir les programmes nationaux pour le travail décent et de permettre localement l'émergence de publications et la mise en place d'activités de recherche.

Mise au point de nouvelles approches pédagogiques concernant les études sociales

41. L'intérêt augmente pour les qualifications du troisième cycle en matière d'études et de politique sociales, offrant une plate-forme importante à l'apprentissage et à la compréhension des valeurs et des domaines de travail de l'OIT. Plusieurs nouveaux cours sont mis au point dans des institutions universitaires de diverses parties du monde. Certains programmes antérieurs de l'Institut ont créé des matériels pédagogiques susceptibles de contribuer à ce type de programme. En 2006-07, il est proposé d'enquêter systématiquement, avec l'aide des mandants et des institutions universitaires partenaires, ainsi qu'avec celle des initiatives connexes telles que l'*Université ouvrière mondiale*, sur les instruments pédagogiques et les qualifications du troisième cycle présentant le meilleur profil, et de commencer à travailler à l'élaboration de cadres et de programmes d'études. L'Institut n'organiserait pas ces cours lui-même, mais il pourrait jouer un rôle important en tant que soutien et catalyseur au sein d'un réseau d'institutions universitaires. Il sera peut-être nécessaire d'obtenir des ressources extrabudgétaires pour effectuer des exercices pilotes avec les universités dans certains pays en développement.

Professeurs, stagiaires et étudiants invités

42. Le *Programme de professeurs invités* sera poursuivi. Dans le cadre de ce programme, un bureau équipé et l'accès aux services de documentation du BIT sont mis à la disposition d'universitaires en congé sabbatique, spécialisés dans les questions sociales et de travail. L'objectif de ce programme est de favoriser les échanges entre le personnel du BIT et le monde universitaire et d'encourager une recherche avancée sur des sujets présentant un intérêt pour l'OIT.
43. Pendant le biennium 2006-07, une bourse sera décernée au titre du *Programme des bourses d'études Phelan* financé par les bénéficiaires du legs Phelan¹. Cette bourse couvre les frais de brillants jeunes chercheurs originaires de pays en développement, qui travaillent sur un thème convenu ayant trait au travail décent, pendant les six mois qu'ils passent à l'Institut.
44. Concernant son *Programme d'étudiants invités*, l'Institut continuera d'attirer des étudiants du troisième cycle susceptibles d'apporter leur contribution aux programmes de recherche de l'Institut et d'en bénéficier. L'Institut s'appuiera sur son réseau de contacts pour identifier des jeunes talents en matière de recherche et d'activités éducatives.
45. L'Institut continuera d'organiser des *visites d'étude* destinées à faire connaître aux étudiants d'universités du monde entier les activités et les domaines d'intérêt actuels de l'OIT. Ces «minicours» seront dispensés dans les diverses langues de travail.

4. Dialogue

46. L'Institut organise des forums, des conférences et des débats, concernant un grand nombre de défis à relever dans le cadre de l'Agenda pour le travail décent, et présentant un large éventail de perspectives à cet égard. Ce type d'événement continuera d'avoir lieu en 2006 et 2007. Des personnalités seront invitées à donner des conférences publiques ou à participer à des groupes de travail et à des débats à Genève et en d'autres lieux appropriés (par exemple, les forums internationaux et les conférences). Les conférences publiques seront particulièrement mises en lumière au cours des sessions de la Conférence internationale du Travail, des réunions régionales et des sessions du Conseil d'administration. Dans de nombreux domaines, le dialogue fait avancer la recherche vers l'élaboration de politiques, et l'Institut aura recours à ce moyen pour encourager des débats ouverts sur les sujets de préoccupation des travailleurs, des employeurs et des gouvernements. Un large éventail de thèmes pourrait être envisagé, qui ne se limitera pas au programme de recherche en cours, et qui pourrait inclure notamment l'évolution du concept de justice sociale, les objectifs de l'OIT dans l'économie mondiale, la transformation de la législation du travail, l'avenir du tripartisme et l'intégration des politiques sociales et économiques.
47. Le *Huitième cycle de conférences sur la politique sociale de l'OIT* aura lieu dans la région africaine en 2007. Financées par les recettes du prix Nobel de la paix décerné à l'OIT, ces conférences sont données dans les principales universités des diverses régions du monde. L'objectif est de susciter auprès des étudiants et dans les milieux universitaires un intérêt à l'égard des activités de l'OIT. L'Institut étudiera des options permettant d'étendre la portée de ces conférences par le biais d'activités supplémentaires, en collaboration avec les

¹ Ce programme pourrait être modifié s'il est décidé de lier la bourse Phelan à un prix qu'il est question de créer. Un document à ce sujet a été soumis à la session du conseil de 2005 sur ce sujet.

universités hôtes, par exemple l'organisation de colloques internationaux sur le thème des conférences ².

48. Si le Conseil d'administration du BIT approuve la proposition de tenir un forum sur la mondialisation, et si le Conseil de l'Institut est d'accord, l'Institut pourrait, avec d'autres, apporter sa contribution dans le cadre de ses activités de dialogue et de diffusion. Cette contribution pourrait éventuellement se traduire par une participation à la mobilisation de représentants des réseaux externes autour du thème du travail décent en tant qu'objectif mondial, et par l'animation de discussions de fond.

5. Partenariats et réseaux

Un lien plus étroit avec le Bureau

49. L'Institut assurera la promotion et le soutien de la recherche à l'OIT dans son ensemble et construira une synergie en travaillant avec le Bureau sur des thèmes particuliers. On l'a déjà dit plus haut, cela pourrait prendre la forme de projets conjoints et d'événements interactifs ou encore de mouvements du personnel, par exemple le détachement de chercheurs du BIT auprès de l'Institut, comme cela est suggéré dans l'examen stratégique.
50. L'examen stratégique a également proposé que l'Institut joue un rôle proactif dans le développement de la recherche du Bureau. Cette proposition a fait l'objet d'un suivi et donné lieu à la création, à l'OIT, d'une commission de la recherche et des publications, présidée par le directeur de l'Institut, et qui comprend d'autres membres du personnel de l'Institut parmi ses membres.

Le lien avec les mandants

51. Par ailleurs, il est proposé de renforcer l'interaction fondamentale entre les travaux de l'Institut, et la recherche et l'éducation menées à bien par les mandants de l'OIT aux niveaux national et international. Le partenariat est possible avec les départements et les institutions de recherche des fédérations syndicales et des organisations d'employeurs nationales, ainsi qu'avec les institutions de recherche sociales financées par les gouvernements et avec la recherche menée à bien au sein des gouvernements. La collaboration avec le Réseau de recherche Global Union se poursuivra.

Renforcement des réseaux externes

52. L'Institut continuera de construire et de travailler avec les réseaux universitaires, notamment ceux qui rassemblent des chercheurs individuels et des institutions dans les pays en développement. Outre les réseaux thématiques portant sur les sujets de recherche de l'Institut, ce dernier s'efforcera d'entretenir des relations à plus long terme avec d'autres instituts qui partagent ses intérêts et recourent aux mêmes approches, et de voir si les institutions qui sont ses contreparties dans un certain nombre de pays, ou les réseaux régionaux pourraient diffuser et renforcer les travaux de l'Institut. Il s'efforcera également de coopérer davantage avec les autres institutions de recherche du système des Nations Unies.

² Comme dans le cas de la bourse Phelan, ce programme pourrait être modifié s'il est décidé de lier les conférences à un prix qu'il est question de créer.

53. L'examen stratégique a proposé l'organisation d'une *conférence pour la recherche de l'Institut international d'études sociales* en tant qu'événement porte-étendard, qui permettrait de stimuler les réseaux existants et d'établir de nouveaux contacts. Une première conférence de ce type, de nature scientifique, sera organisée lors de la période biennale 2006-07.

6. Publications et communication

54. Les résultats des divers programmes de recherche seront rassemblés dans des publications spéciales de l'Institut, y compris des monographies, des ouvrages édités et des documents de la série des documents de travail de l'Institut, revues par des pairs. Afin de diffuser les résultats de ces recherches dans un public élargi parmi les mandants de l'OIT et la communauté universitaire, l'Institut s'efforcera d'améliorer et d'étendre son site sur l'Internet. Le texte de toutes les conférences publiques et spéciales, ainsi que celui des monographies et des documents de travail publiés, est actuellement disponible sur le site de l'Institut sur l'Internet. L'Institut a l'intention de recourir aux techniques de vidéoconférence lors de ses événements publics au cours du prochain biennium et aussi d'afficher les travaux accomplis lors de ces événements sur le site.

IV. Direction et soutien du programme

	Années/mois de travail		Coût en dollars E.-U.		
	Services organiques	Services généraux	Dépenses de personnel	Autres coûts	Ressources totales
Propositions pour 2006-07	2/00	7/08	1 335 640	292 717	1 628 357
Budget approuvé pour 2004-05	2/00	8/00	1 208 088	402 270	1 610 358

55. Cette partie du programme et budget pourvoit aux coûts de la direction et du soutien du programme ainsi qu'à ceux des soutiens administratifs et des services d'information. Le directeur de l'Institut est chargé de la mise au point et de la coordination de l'ensemble du programme, et il participe personnellement à la recherche, aux activités éducatives et de diffusion le cas échéant. Il est également chargé des relations avec le Conseil de l'Institut et de la gestion des relations externes.
56. Le soutien du programme recouvre les services de programmation, de personnel, les services financiers et administratifs et les services d'information. Il assure la préparation des propositions de programme et de budget et des autres documents pour le conseil, la tenue à jour des états financiers destinés à la gestion générale, la gestion des équipements et des espaces de bureaux, le fonctionnement quotidien de l'Institut et les archives et la communication. Les services d'information comprennent les services de documentation soutenant les projets et les activités éducatives de l'Institut.
57. En 2006-07, l'Institut prendra des mesures pour adopter une budgétisation stratégique et mettre au point des cibles et des indicateurs pour ses travaux. Il s'inspirera en cela de l'expérience de l'OIT et de celle des institutions de recherche externes ayant des produits comparables. Une évaluation pilote sera conçue pour les résultats du programme de 2006-07 afin que des cibles et des indicateurs appropriés puissent être incorporés dans ses Propositions de programme et de budget pour 2008-09.
58. L'examen stratégique de l'Institut a proposé la création d'une commission consultative ou scientifique. Aucune mesure n'a encore été prise à cet égard, bien qu'un certain nombre de personnalités universitaires aient été consultées pendant la mise au point du programme. Si

le Conseil de l'Institut souhaite s'inspirer directement de l'expertise scientifique externe, on pourrait envisager d'inviter un petit nombre de personnalités scientifiques connues (trois ou quatre, qui seraient choisies en étroite consultation avec le conseil) à la prochaine session du conseil en tant qu'experts invités. Cela permettrait également de compléter la réunion formelle du conseil par une session technique informelle sur des thèmes de recherche particuliers.

59. Sur la base des propositions ci-dessus, et conformément aux dispositions de l'article II, paragraphe 6, du Règlement de l'Institut, le conseil voudra sans doute adopter le programme et budget de l'Institut international d'études sociales pour 2006-07 et transmettre au Conseil d'administration du BIT le programme pour qu'il l'entérine, et le budget pour approbation définitive.

Genève, le 10 octobre 2005.

Point appelant une décision: paragraphe 59.